



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 41564

### Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la proposition de l'Association nationale de parents d'enfants dyslexiques. En effet, cette association sollicite l'intervention des pouvoirs publics dans deux domaines : le dépistage systématique des enfants atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; l'attribution de crédits spécifiques pour la santé et l'éducation nationale en faveur des enfants dyslexiques. Ces mesures sont indispensables si l'on veut combler les insuffisances en structures et intervenants spécialisés dans le domaine de la prévention, des diagnostics, des traitements rééducatifs et de la scolarisation adéquate. En conséquence, elle lui demande ce qu'elle envisage pour répondre à ces demandes.

### Texte de la réponse

Les troubles de l'apprentissage, notamment la dyslexie, représentent un réel problème de santé publique en raison de leur fréquence, des souffrances engendrées et des conséquences à long terme chez les enfants concernés. Après une scolarité primaire difficile, ils arrivent en sixième sans vraiment lire ni écrire. Ils ne peuvent alors qu'être en situation d'échec. L'apparition de troubles du comportement est la réaction la plus commune à l'état de frustration de ces jeunes. Les troubles d'apprentissage sont le prélude à des échecs scolaires parfois irrémédiables, responsables d'une insertion sociale difficile. La situation d'échec que vivent ces enfants atteints de dyslexie peut être en partie évitée si les difficultés rencontrées par ces enfants dès l'âge scolaire sont identifiées et prises en charge précocement et de façon adaptée. De tests validés et adaptés à l'âge existent pour le dépistage. Les troubles d'apprentissage peuvent alors être grandement améliorés par des mesures éducatives appropriées. Ces troubles, bien que reconnus de façon relativement récente par les professionnels spécialisés, sont méconnus d'une grande partie des professionnels chargés de la santé et de l'éducation et du grand public. Seules les familles qui vivent personnellement le problème se sentent concernées sans savoir toujours où s'adresser. Un groupe de travail sur les troubles spécifiques du langage écrit (dyslexie) et oral (dysphasie) a été mis en place par Mme Ségolène Royal alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire en octobre 1999. Y ont participé des représentants du ministère de l'éducation nationale, du ministère chargé de la santé, des professionnels, des enseignants et leurs syndicats, les associations de parents et le corps d'inspection de l'éducation nationale. Les objectifs de ce groupe de travail étaient de faire le point sur la situation, de dresser un état des lieux et de définir des formules partenariales devant permettre à des professionnels différents de mutualiser leurs savoirs et leurs pratiques dans la prise en charge des professionnels concernés. Le rapport final, comportant des recommandations opérationnelles relatives au dépistage et à la prise en charge des troubles du langage oral ou écrit, sera présenté très prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Conchita Lacuey](#)

**Circonscription :** Gironde (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 41564

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé et action sociale

**Ministère attributaire** : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 14 février 2000, page 986

**Réponse publiée le** : 26 juin 2000, page 3847